

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi, 5 avril 2022 à 19 h 00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :

Poste de maire vacant;

Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1

La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2 (mairesse suppléante);

La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3

La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4

Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5

Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h01.

**2022-04-051**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRE**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Informations et correspondances;
4. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2022 (P.j.);
5. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2022 (P.j.).

**GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

1. Approbation des comptes à payer au 31 mars 2022;
2. Prise en charge du poste de maire par la mairesse suppléante;
3. Nomination temporaire d'un maire ou mairesse suppléante;
4. Retrait et ajout d'un signataire au compte Desjardins Entreprises;
5. Prise d'acte et dépôt d'un rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers – CMQ;
6. Dossier loi 64 – Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
7. Consentement des élus à recevoir par courriel des avis de convocation pour des séances extraordinaires;
8. Facturation PG Solutions – modernisation du logiciel Accès Cité Finance;
9. Autorisation – Signataires – Entente de quittance entre le SRSI de La Matanie et les Municipalités de Saint-Léandre et Sainte-Paule.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU MILIEU**

1. Adoption du procès-verbal de correction au Règlement sur les permis et certificat numéro 389-19 du 1er avril 2022.

**TRANSPORT**

1. Renouvellement du bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier;
2. Soumission pour la continuité des travaux d'urgence au garage municipal (P.j.).

**HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

1. Acceptation - nouvelles restrictions à l'annexe 6 – Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) sur le lac du portage sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule;
2. Acte de dépôt d'un document fait par l'Association du Lac-du-Portage.

**SÉCURITÉ**

### **SPORT & LOISIRS**

1. Démontrer son engagement au projet *Voisins solidaires*;
2. Renouvellement de l'adhésion à *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent*.

### **VARIA**

1. Prêt de la cuisine – Partenariat avec la *Cuisine collective de Matane*;
2. Demande aux organismes de déposer une demande FRR;
3. Demande d'appui - Exposition de photographies historiques;
4. Demande d'appui – Projet de commémorations des 50 ans des *Opérations Dignité*.

### **PÉRIODE DE QUESTION**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2022, comme préparé et lu, en laissant le varia ouvert.

### **2022-04-052 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal ci-haut mentionné tel que remis par la greffière-trésorière; les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

### **2022-04-053 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal ci-haut mentionné tel que remis par la greffière-trésorière; les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

### **2022-04-054 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 31 mars 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

✓ Liste des comptes à payer (Incluant les chèques #4602 à #4622)	26,871.73\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	28,421.94\$
✓ Transactions bancaires	1,894.68\$
✓ Liste des salaires nets payés (10 et 24 mars 2022)	13,105.07\$
<hr/> Total des comptes au 31 mars 2022	<hr/> 70,293.42\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur

### **2022-04-055 PRISE EN CHARGE DU POSTE DE MAIRE PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a vacance du poste du maire depuis le 18 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère madame Mylaine Bégin a été nommée au poste de mairesse-suppléante selon la résolution numéro 2021-10-167;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** madame Mylaine Bégin remplisse les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés en tant que mairesse suppléante, le temps que le poste de maire soit comblé;

**QUE** madame Mylaine Bégin recevra le salaire de maire à partir du 30<sup>e</sup> jour suivant la vacance du poste, soit le 17 avril 2022.

### **2022-04-056 NOMINATION TEMPORAIRE D'UN MAIRE OU MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un conseiller comme maire suppléant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**DE** nommer la conseillère madame Madeleine Bouffard à titre de mairesse suppléante temporairement le temps que le poste du maire soit comblé;

**QUE** la conseillère madame Madeleine Bouffard, en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de mairesse, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**D'**autoriser la conseillère madame Madeleine Bouffard à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacance dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec;

**QUE** la conseillère madame Madeleine Bouffard siège au conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

### **2022-04-057 RETRAIT ET AJOUT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE DESJARDINS ENTREPRISES**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**De** retirer le nom de monsieur Raymond Carrier en tant que signataire des chèques, en tant que maire;

**D'ajouter** le nom de la conseillère madame Madeleine Bouffard en tant que signataire des chèques en l'absence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin;

**De** transmettre cette résolution à Desjardins Entreprises afin de procéder au changement dans les prochains jours;

**De** signer le document d'identification et consentements – compte entreprise - fourni par Desjardins.

**2022-04-058**      **PRISE D'ACTE ET DÉPÔT D'UN RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS – CMQ**

Il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport d'audit de conformité de transmission des rapports financiers fait par la commission municipale du Québec; la directrice générale mentionne que la Municipalité de Sainte-Paule est conforme.

**2022-04-059**      **DOSSIER LOI 64 – LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 septembre 2021 a été sanctionnée la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dont les dispositions entreront progressivement en vigueur jusqu'au 22 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière à la formation sur les nouvelles obligations qui découlent et les impacts de celles-ci sur le travail du responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, aux coûts de 125.00\$ plus taxes.

**2022-04-060**      **CONSENTEMENT DES ÉLUS À RECEVOIR DES AVIS DE CONVOCATION POUR DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 60 et 69 du P.L. 49, entré en vigueur le 4 novembre 2021, sont venus modifier les articles 152 du Code municipal du Québec, afin de permettre la transmission des avis de convocation pour les séances extraordinaires du conseil « par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédures civiles (Chapitre C25.01), compte tenu des adaptations nécessaires ». Ainsi, depuis le 4 novembre 2021, il est désormais possible de procéder à la convocation des élus aux séances extraordinaires des conseils municipaux par courriel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les membres du conseil municipal consentent à recevoir des avis de convocation pour des séances extraordinaires par moyen technologique; les élus sont invités à signer l'acceptation de notification par moyen technologique.

**2022-04-061**      **FACTURATION PG SOLUTION – MODERNISATION DU LOGICIEL ACCÈS CITÉ FINANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit effectuer une modernisation des logiciels de suites financières de PG Solutions au logiciel Accès Cité Finance et que l'option 1 est une majoration de 20% de CESA 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser le paiement de la facture CESA43404 concernant la modernisation des logiciels financiers (Module paie RH) au coût de 921.00\$ avant taxes, ce qui constitue l'option 1 mentionné ci-haut.

**2022-04-062**      **AUTORISATION – SIGNATAIRES – ENTENTE DE QUITTANCE ENTRE LE SRSI DE LA MATANIE ET LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-LÉANDRE ET SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Léandre et de Sainte-Paule se sont entendues sur l'établissement de la valeur de l'actif au 31 décembre 2020 et sur la part revenant aux deux municipalités citées, tel que présenté par le SRSI en lien avec la résolution 128-02-22;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie par ses résolutions 195-03-22 et 196-03-22 a pris acte de l'acceptation des municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre et autorisé le règlement final avec celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties conviennent de se donner quittance mutuelle.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Mylaine Bégin, mairesse-suppléante, et madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, à signer l'entente de quittance entre le SRSI de La MRC de La Matanie et la Municipalité de Saint-Léandre.

**2022-04-063**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 389-19 DU 1ER AVRIL 2022**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1er avril 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de correction au Règlement sur les permis et certificats numéro 389-19 du 1<sup>er</sup> avril 2022 tel que remis par la greffière-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

**2022-04-064**      **RENOUVELLEMENT DU BAIL NON EXCLUSIF D'EXPLOITATION DE SABLE ET DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit renouveler le bail BNE 4109 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, au coût de 307.00\$, avant le 31 mars 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le renouvellement du bail numéro 4109 au coût de 307.00\$ pour la période du 1 avril 2022 au 31 mars 2023.

**2022-04-065**      **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA CONTINUITÉ DES TRAVAUX D'URGENCE AU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été faite afin de prévoir le budget pour les travaux d'urgence à terminer, afin que le garage actuel soit utilisable et d'éviter la fermeture jusqu'à la livraison du nouveau garage à l'hiver 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la première partie des travaux d'urgence a été effectuée le 14 mars 2022, au coût de 5,734.80\$ avant les taxes; ces travaux étaient l'ajout de deux murs porteurs appuyés sous les membrures verticales des fermes dans la baie sud-est d'où la toiture était à risque d'effondrement et l'ajout d'équerres de soutien dans les baies sud-est et nord-ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** les murs porteurs de la baie centrale ouvrent vers l'extérieur, nécessitant la construction de deux murs à l'intérieur du garage afin qu'ils soient stabilisés, la soumission déposée par Construction nettoyage STB est de 8,900.00\$ avant taxes, précisant qu'un ajustement peut être nécessaire sur le prix du bois d'œuvre dû à la fluctuation du marché au moment de la commande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Construction nettoyage STB au coût de 8,900.00\$ avant les taxes, précisant qu'un ajustement peut être nécessaire sur le prix du bois d'œuvre dû à la fluctuation du marché au moment de la commande.

**QUE** la directrice générale vérifie si le tout peut être financé par le programme de subvention Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**QUE** la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les deux parties.

**2022-04-066**

**ACCEPTATION - NOUVELLES RESTRICTIONS A L'ANNEXE 6 – RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (RRVUB) SUR LE LAC DU PORTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la première séance de consultation et d'information de l'Association du Lac-du-Portage avec les propriétaires riverains concernant le projet de corridor de bouée a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**une longue démarche effectuée en plusieurs étapes par monsieur Steve Bouchard, mandaté à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Paule, dans le cadre d'une demande de modification d'un règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) par la Municipalité de Sainte-Paule le 3 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Gascon, directrice générale de la Sécurité nautique et Sûreté maritime, nous a informés par courriel le 18 mars dernier, que, conformément à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, le règlement modifiant le [Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments](#) (soumission 2019) a reçu, le 17 février 2022, par publication de la partie II de la Gazette du Canada, vol.156, n° 5, l'approbation et que les modifications sont entrées en vigueur le 21 février 2022, jour de son enregistrement;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications incluent une nouvelle restriction se rapportant au Lac du Portage dans la municipalité de Sainte-Paule, [Annexe 6, Partie 3 – Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale](#);

**CONSIDÉRANT QU'**en tant qu'administration locale ayant demandé cette restriction sur le Lac du Portage, la municipalité de Sainte-Paule et l'Association du Lac-du-Portage sont responsables :

- **D'**informer le public et les usagers de la voie navigable de la restriction;
- **De** la création, l'installation et l'entretien de la signalisation, y compris tous les coûts, tel que spécifié au paragraphe 6(2) du RRVUB;
- **D'**assurer l'application de la loi sur le plan d'eau.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE**, conformément au paragraphe 6(1) du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, pour laquelle une restriction a été publiée dans la *Gazette du Canada*, Partie II, par l'intermédiaire des personnes désignées par elle, la Municipalité de Sainte-Paule et l'Association du Lac-du-Portage sont autorisées à installer et à entretenir la signalisation appropriée aux endroits où la restriction de navigation s'applique.

**2022-04-067**

**ACTE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT FAIT PAR L'ASSOCIATION DU LAC-DU-PORTAGE**

La mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin, s'est retiré de cette décision par mesure de transparence envers le conseil municipal et l'Association du Lac-du-Portage.

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du Lac-du-Portage est venue présenter le 1 mars dernier, sa planification et ses projets pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette planification, il est question de la troisième étape du projet de revégétalisation de la bande riveraine et que l'Association du Lac-du-Portage demande au conseil municipal plusieurs modifications règlementaires (352-16 et 384-19) afin que l'Association du Lac-du-Portage puisse poursuivre son travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** prendre acte de la présentation de l'Association du Lac-du-Portage concernant la phase 3 du projet de revégétalisation de la bande riveraine;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule confirme son intention d'aller de l'avant dans l'étude de ce projet en demandant la modification des règlements 352-16 et 384-19, afin d'adopter la réglementation nécessaire à cette réalisation;

**D'**autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires avec le conseil municipal pour s'informer et travailler avec le Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, afin que les modifications demandées soient adéquates pour la Municipalité de Sainte-Paule et ce, dans les plus brefs délais, compte tenu de la fragilité du milieu entourant le Lac-du-Portage.

**2022-04-068**

**DÉMONTRER SON ENGAGEMENT AU PROJET « VOISINS SOLIDAIRES »**

**ATTENDU QUE** l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Paule manifeste la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*, et souhaite remettre de la vie dans sa communauté et ainsi rassembler ses citoyens dans ses prochaines activités sociales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Sainte-Paule à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu;

**DE** nommer à titre de responsables du dossier, les trois élues : mesdames Mylaine Bégin, Marie-Claude Bergeron et Madeleine Bouffard.

**2022-04-069**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION - LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser le renouvellement de l'adhésion à *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* pour l'année 2022, pour un total de 75\$.

**2022-04-070**

**PRÊT DE LA CUISINE – PROJET « CANNEUX » AVEC LA MRC DE LA MATANIE EN PARTENARIAT AVEC LA « CUISINE COLLECTIVE DE MATANE »**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**DE** renouveler le prêt de la cuisine de la salle communautaire de l'Édifice municipal dans le cadre du projet « Canneux » avec madame Véronique Gagné, chargée de projet en Agriculture Urbaine et chargée de projet en sécurité alimentaire de la MRC de La Matanie, en partenariat avec la *Cuisine collective de Matane* visant à transmettre le savoir du cannage aux citoyens.

**2022-04-071**

**DEMANDE AUX ORGANISMES DE DÉPOSER UNE DEMANDE FRR**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 12 600 \$ est disponible pour la réalisation de projets dans la municipalité de Sainte-Paule, montant qui provient du Fonds Régions et Ruralité (FRR) dans le cadre du programme de développement des communautés (FRR-PDC volet local) 2020 et 2021 et représente les sommes non-utilisées au cours de 2020 et 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**inviter les organismes et comités à présenter des projets qui permettent de répondre aux besoins des organismes, des familles, des jeunes et des aînés de la municipalité;

**QUE** les organismes et comités recevront d'ici la fin de la semaine, une lettre de la directrice générale concernant les sommes disponibles et auront jusqu'au 26 avril prochain pour déposer les documents complétés afin que le conseil puisse traiter les demandes le plus rapidement et de permettre de réaliser les projets au cours de l'année 2022.

**2022-04-072**

**DEMANDE D'APPUI POUR UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES HISTORIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu une lettre demandant un appui pour une exposition de photographies historiques de la MRC de La Matanie présentée sur la Promenade des Capitaines à l'été 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**appuyer le projet d'une nouvelle exposition ayant pour thème *Histoire de Promenade – 2 La Matanie entre mer et montages* présentée par Chantal Tremblay et Normand Ouellet qui fait appel au programme *Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* offert par la MRC de La Matanie.

**2022-04-073**

**DEMANDE D'APPUI – PROJET DE COMMÉMORATIONS DES 50 ANS DES OPÉRATIONS DIGNITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu une lettre demandant un appui pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et à rendre hommage aux communautés des 32 villages de l'Est-du-Québec qui ont été fermées entre 1963 à 1976;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de commémoration se veut être un geste collectif par « devoir de mémoire » envers les 20 000 personnes qui ont été délocalisées et les 32 villages fermés et pour souligner la réaction des communautés de l'Est-du-Québec avec les Opérations Dignité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**appuyer le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommages aux 32 localités fermées de l'Est-du-Québec en lien avec le document explicatif présenté par monsieur Martin Gagnon, coordonnateur du Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité.

**PÉRIODE DE QUESTION**

Madame la mairesse suppléante, Mylaine Bégin invite la personne présente à se prévaloir de cette période de question. Elle répond aux questions et commentaires du citoyen présent à la séance.



L'ordre du jour étant épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** lever la séance à 19h33.

---

Je, Mylaine Bégin mairesse-suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

---

Mélissa Levasseur  
Greffière-trésorière et directrice générale  
et directrice générale

---

Mylaine Bégin  
Mairesse-suppléante